

Si Vertaizon m'était conté...

JANVIER 2005

ASEV-SIT

5^{ème} Année NUMERO

EDITORIAL MERCI !!

Merci à tous ceux et toutes celles qui apportent leur contribution à « Si Vertaizon m'était conté » en nous prêtant des documents, des photos, qui aident à reconstituer un peu notre histoire

Merci à Monsieur et Madame Bouchardon, du Château de Chignat, pour les documents prêtés, qui sont exceptionnels

Merci à madame Roche, de Hte-Loire, qui nous a fait parvenir son mémoire sur la famille de Pons de Chapteuil, Seigneur de Vertaizon, troubadour, homme politique qui lutta contre les Capétiens.

Ecrits anciens, actes de ventes, lettres anciennes, plans, photos, peuvent contenir une information permettant de situer, de comprendre des événements, des comportements.

Alors merci d'avance !

CHIGNAT

**Paroisse avec son église, son cimetière,
son château, sa foire et.....sa croix.**
(des documents inédits dans les n° qui suivront)

publicas : & un de ses chemins le séparoit du domaine de Chignat ; ces vérités ne peuvent être révoquées en doute.

Par un autre acte du 15 Février 1506, Berton, Garnier & Jeanne Labre, veuve de Jacques Favre, tutrice de leurs enfants mineurs, ont passé reconnaissance au Chapitre d'une redevance, & dans cette reconnaissance il est fait mention d'une fondation qui doit s'acquitter annuellement à la Croix de Chignat, le jour de la Nativité 8 Septembre, par le Chapitre de Vertaizon, qui doit aller processionnellement à l'emplacement de la Croix, comme ayant la desserte de l'Eglise de Chignat, qui n'est plus aujourd'hui qu'une Chapelle.

Le fleur de Champfleury est le premier qui ait entrepris de troubler cette

Ce petit extrait est tiré d'un mémoire imprimé en 1770, réalisé par l'abbé De Malzieu à propos du procès entre le Chapitre de Vertaizon et le seigneur de Chignat François de CHAMFLEURY de VARENNES



L'EGLISE DE CHIGNAT EN 1750 ET LE CHÂTEAU (dessin tiré d'un plan de l'époque)

AU PROGRAMME ...

Editorial	page 1
Le château de Chignat	page 1
Une boucherie insalubre	page 2 et 3
La saga du presbytère suite et fin	page 4 et 5
Les cités de Chignat	page 6

DANS CE NUMERO ...

Le recensement de 1896	page 7
Un crime mystérieux...	page 7
Les reconnaissez vous ?	page 8
Le magasin de l'UNION	page 8
Correction du numéro 13...!	page 8

UNE AFFAIRE DE BOUCHERIE INSALUBRE

Pétition (Adressée au Préfet, les interventions auprès de la Mairie étant sans effet)

Monsieur le Préfet.

30 août 1896

Il y a 6 ans Madame Trincard née Chappel, bouchère, a installé sa boucherie dans l' ancienne maison Moussat à Vertaizon.

Elle a créé dans la rue, sur le derrière de sa maison, un caniveau découvert sur son parcours par lequel s'écoule le sang des animaux qu'elle tue. Ce caniveau longe les bâtiments et à certain moments empeste les riverains.

Cet établissement est insalubre et dans les conditions où il a été créé, devrait être fermé.

Nous demandons que Madame Trincard subisse la loi comme tout le monde, nous, ayant des constructions limitrophes sommes plus gênés que tous autres par l'écoulement qui passe sur nos propriétés.

Forts de notre devoir nous protestons contre l'installation de cet établissement insalubre...ETC ...ETC...

Signatures : Pierre Regnat—Joseph Menier—Dubourgnoix—Mazen—Pour la veuve Laire ma mère : Antoine Laire

Le 3 septembre le Préfet adresse la pétition au Maire, le 8 septembre le Maire répond :

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de répondre à la pétition que vous m'avez adressée le 3 relativement à Madame Trincard bouchère à Vertaizon

La pétition est en partie fondée, cette personne a installé, en effet, sa boucherie dans un immeuble sis sur la place, elle fait couler les eaux qui ont servi à laver son abattoir dans un caniveau découvert qui déverse les eaux dans une petite ruelle où habitent les pétitionnaires.

J'ai fait des démarches pressantes auprès de ces derniers pour qu'ils concèdent le droit à la bouchère de construire un canal couvert sur une longueur de 50 mètres environ et conduirait les eaux dans un large fossé communal où se déversent les eaux de la ville. Mes démarches n'ont pas abouti.

A Vertaizon nous n'avons pas d'abattoir communal, Madame Veuve Trincard est la personne qui tient le mieux et le plus proprement son établissement , elle évite autant que possible de répandre le sang des animaux dans son abattoir, vide les détritiques dans une cour qui se trouve à plus de deux cents mètres de la boucherie.

Les autres bouchers au contraire versent les eaux sur la voie commune et jettent très souvent les détritiques dans les recoins de rues avoisinantes à leur boucherie. Les charcutiers, quelques uns du moins, abattent leurs bêtes sur la voie publique.

Je n'aurais d'autres moyens pour faire cesser ces inconvénients que celui d'établir un abattoir communal, ce qui entraînerait une dépense énorme en raison surtout du peu d'importance de la boucherie à Vertaizon.

En ce qui concerne la pétition qui nous occupe, les intéressés n'ont qu'à intenter une action à la bouchère du moment qu'elle déverse les eaux sur leur terrain. La commune n'a pas à prendre part à ce débat. Ce serait plus une action administrative mais purement civile.

J'ai l'honneur de vous retourner la pétition

Veuillez agréer.....

Le Maire de Vertaizon

Le 23 septembre le Préfet réagit...

Monsieur le Maire de Vertaizon.

J'ai pris connaissance des renseignements que vous m'avez adressés au sujet de la plainte à laquelle a donné lieu la boucherie tenue par la veuve Trincard.

Il résulte de votre avis que cette plainte est fondée, mais vous estimez qu'il n'y a là qu'une question d'intérêts privés dans laquelle l'administration n'a pas à intervenir.

Ainsi que le font remarquer les réclameurs, les tueries particulières sont des établissements insalubres que le décret du 23 mai 1886 range dans la 2^e classe.

Une autorisation Préfectorale est nécessaire

Cette autorisation ne paraissant pas avoir été donnée à la dame Trincard il y a lieu de l'inviter à en faire la demande Une semblable invitation devra être adressée aux autres bouchers qui se trouveraient dans le même cas .Les demandes d'autorisations doivent être accompagnées d'un plan à l'échelle du cadastre, figurant l'emplacement de la tuerie et ses abords dans un rayon de trente mètres environ, ainsi qu'un plan à plus grande échelle indiquant la disposition. Intérieure de la tuerie.

J'ajouterai qu'il vous appartient de faire cesser les inconvénients que peuvent présenter pour le voisinage, soit le déversement du sang des animaux sur la voie publique, soit le jet sur cette voie des débris et abats

Suite page 3

La réponse du Maire de VERTAIZON

La réponse du Maire de Vertaizon. La commune
 la pétition qui nous occupe, la commune n'a pas à
 intervenir une action à la bouche du moment qu'elle
 s'en est occupée sur leur terrain, la commune
 n'a pas à prendre part à ce débat. Ce ne serait
 plus une action administrative mais purement
 civile. Enfin, j'ai l'honneur de vous remercier
 la pétition,

Veuillez agréer, Monsieur le
 Maire, l'assurance de nos
 sentiments les plus respectueux
 pour la commune de Vertaizon.



[Signature]

ci dessous : la boucherie TRINCARD



L'AFFAIRE DU PRESBYTERE

UNE AFFAIRE D'ETAT ROCAMBOLESQUE

(suite du numéro 13)

6 janvier 1897	Lettre du Préfet au Ministre de la justice et du culte
6 janvier 1897	Lettre du Préfet au Maire lui signifiant qu'il est obligé d'informer le Ministre de cette affaire
23 janvier 1897	Lettre du ministère au Préfet (2 pages)
2 février 1897	Lettre du Préfet au Maire insistant suite à lettre du ministère pour que les réparations soient faites.
13 février 1897	Délibérations du conseil municipal, refusant de nouveau d'entreprendre des travaux.
22 février 1897	Le président de la fabrique informe le Maire que les lieux d'aisances du presbytère étant tombé, un crédit de 150 F a été voté, avec l'approbation de l'Evêque.
26 février 1897	Lettre de la préfecture au président de la fabrique lui demandant copie des budgets de 1894 à 1897.
6 mai 1897	Lettre du curé Monnet au préfet refusant une indemnité de logement.
17 mai 1897	Lettre du Préfet à monsieur l'Evêque de Clermont.
23 mai 1897	Extrait en 4 pages des délibérations du conseil de fabrique.
23 mai 1897	Lettre du curé Monnet au préfet pour accompagner l'extrait.
28 mai 1897	Lettre du Préfet à l'Evêque de Clermont.
30 mai 1897	Avis de l' Evêché adressé au Préfet.
11 juin 1897	Lettre du Préfet au ministère lui demandant d'obliger la commune à cette réparation (4 pages)
10 juillet 1897	Lettre du Ministre de l'intérieur à monsieur le Préfet.
19 novembre 1897	Décret du Président de la république (Félix FAURE).
22 novembre 1897	Le Ministre de l'intérieur à monsieur le Préfet lui transmettant le décret imposant les travaux.
12 décembre 1897	Délibération du conseil de fabrique à propos de la vente des 58 noyers de l'ancienne église avec cahier des charges de l'adjudication.
18 décembre 1897	Extrait délibération du conseil municipal.
24 décembre 1897	Extrait des délibérations de la commune qui n'applique pas intégralement l'injonction du ministère.
5 janvier 1898	Lettre de la préfecture au président de la fabrique.
5 janvier 1898	Lettre de la préfecture au Maire de Vertaizon.
28 avril 1898	Lettre du Préfet au Ministre de la justice appuyant une demande de secours sur fonds de l'état pour compléter l'apport de la commune et de la fabrique.
28 mai 1898	Réponse du Ministre de la justice qui alloue un secours de 1200 F. à la commune de Vertaizon
3 juillet 1898	Lettre du Préfet informant le Maire du secours alloué mais il manquera 293,21 F qu'il faudra trouver.
20 juillet	Cahier des charges de l'adjudication des travaux qui aura lieu le 30 juillet à la Préfecture.
20 juillet 1898	Affiche de l'adjudication.
30 juillet 1898	Devis estimatif fait par l'architecte Sauzet et approuvé par le Préfet.
30 juillet 1898	Lettre du Préfet à la fabrique confirmant que les ressources nécessaires étant assurées, l'adjudication peut avoir lieu (la vente des noyers ayant dépassé les prévisions).
1 juillet 1898	Lettre de la fabrique à monsieur le Préfet à propos des noyers et refus du percepteur de recevoir la somme de 1115 F.suivi du document notarial de l'adjudication.(Noyer Hippolyte notaire).
7 juillet 1898	Lettre de la préfecture au Maire de Vertaizon lui demandant de permettre au receveur municipal l'encaissement des 1115,21 F.
8 juillet 1898	Document de la perception vu par la préfecture.
30 juillet 1898	Procès verbal de l'adjudication.
18 janvier 1899	Certificat de paiement.
18 janvier 1899	Lettre du Maire au Préfet l'informant de la fin des travaux et demandant l'allocation de l'état.

Si VERTAIZON m'était conté

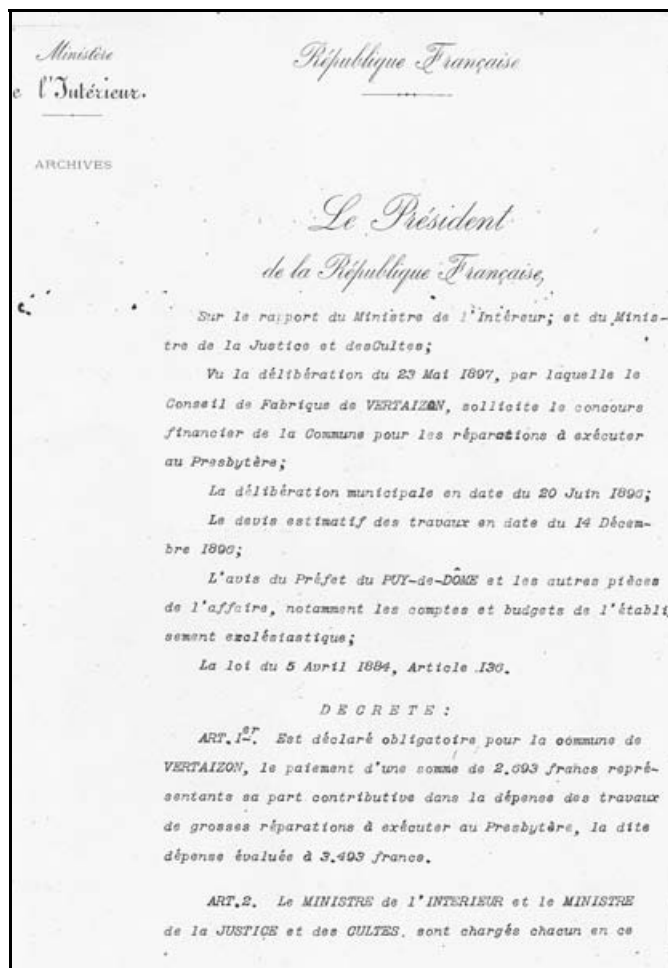
28 janvier 1899	Lettre du Préfet au Ministre de l'intérieur pour demander l'allocation.
28 janvier 1899	Lettre du Préfet au Maire l'informant de son courrier au Ministre.
29 janvier 1899	Lettre du Maire au Préfet lui demandant le versement des 1115,21 F produit par la vente des noyers.
20 mars 1899	Le Ministère informe de l'imputation au budget de la commune du secours de 1200F.
29 mars 1899	Lettre du Maire au Préfet au sujet de l'autorisation d'utiliser un rabais de 558 F. pour des réparations.
23 avril 1899	Document sur remboursement des cautions versées par les entrepreneurs.
2 février 1900	Procès verbal de réception définitive des travaux par l'architecte Sauzet.

... et voilà ..Le curé Monnet refuse alors de loger au presbytère et loue la maison « Chardon » Propriété face à la poste).

Quelle affaire !! ... 7 années plus tard la municipalité décide de louer cette maison coûteuse au juge de paix Morlet puis en 1910 au juge Mignard.

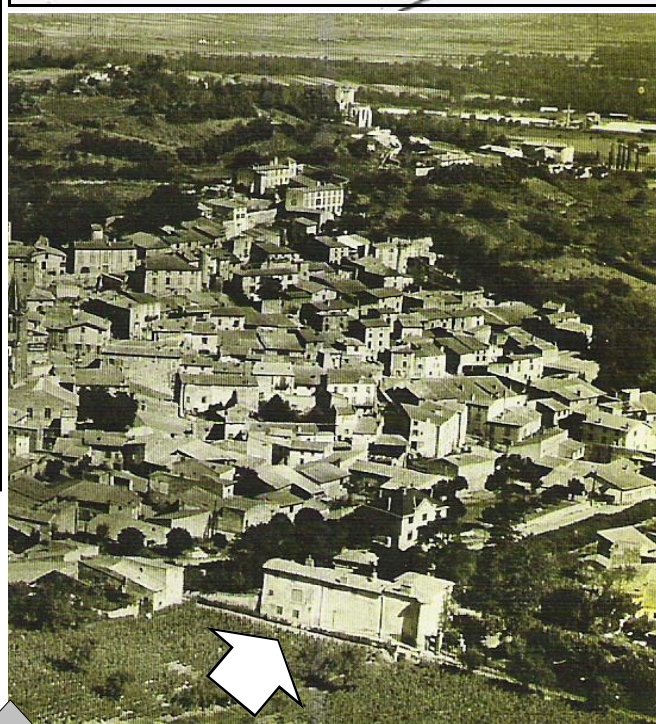
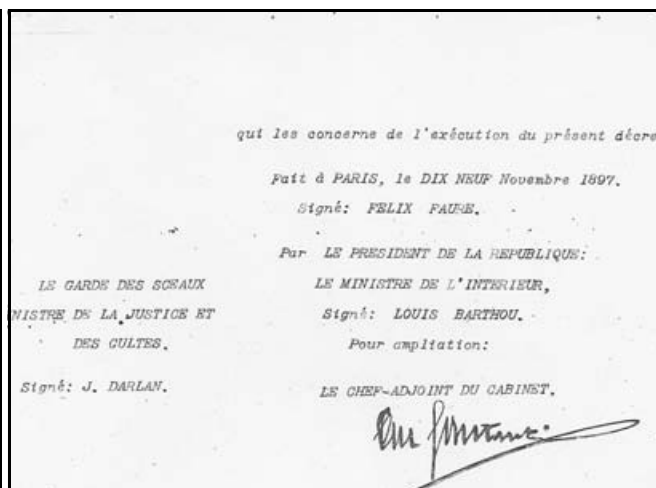
Enfin le 6 avril 1928 l'abbé GUTHARD achète ce bâtiment qui redevient enfin presbytère.

Le cahier des charges des réparations précisait : La chaux proviendra des fours de Fossat (Chignat).



Le décret du Président de la république Félix FAURE (ci dessus)

La maison " CHARDON " nouveau presbytère ci contre



La cité ouvrière de Chignat

Extrait d'un article paru dans JUSTICE POUR TOUS n0144 du 19/6/1910 à propos de l'affaire Huguet

La Cité ouvrière

de Chignat

Cela intéressera peut-être la Justice et servira son œuvre dans le procès actuel.

- Il y a quatre ou cinq ans peut-être six le bruit courut à Vertaizon que M.Huguet allait faire construire une grande cité ouvrière sur la route de Vertaizon à Billom ;M.Delorme entra dans la combinaison ;il avait du terrain; il l'offrit; dans quelle condition? nous ne le savons; il semble aujourd'hui vouloir en reprendre possession.

Une cité fut édifîée; qui paya? M.Huguet disait couramment qu'il avait obtenu une forte subvention de l'Etat grâce à son ami Guyot Dessaigne. Est-ce vrai ? Dans tous les cas ne serait-il pas honnête d'élucider la question et arriver à établir.

1 ° Si M.Huguet a obtenu une subvention de l'Etat

2 ° A combien se montait cette subvention.

3° Quel devis on a fourni pour l'avoir.

4 ° Combien a coûté la construction de la cité

5° Ce qu'est devenu le supplément de la subvention.

6° Quelle convention il y a entre M.Delorme et Huguet.
7° A qui appartiennent les bâtiments s'ils ont été édifîés avec le produit d'un secours officiel.

Et afin de faciliter les recherches ajoutons ces détails, fourni par la rumeur publique. Lorsqu'on loua les appartements, M Delorme dit que cela ne le regardait pas; c'est M.Huguet qui touchait les loyers. Aujourd'hui la faillite englobe-t-elle la cité? Ou reviendrait elle à M.Delorme. Nous avons la conviction que M. Delorme voudra que la lumière soit faite sur cette affaire qui intéresse son honorabilité.

A quand une nouvelle gaffe? Messieurs; s'il y en a encore une à commettre, nous serions bien étonné que vous la ratiez. Mais ne vous plaignez plus de ce qui vous arrive car vous cherchez bien trop.

NOTE -Si l'imputation des signatures de M. Delorme et Genestier sur les deux lettres me concernant, et dont je leur en fait grief est inexacte, qu'ils me le fassent savoir, je les mettrai en présence de leur accusateur qui a vu les documents en question.

A. GRAVIERE

*Delorme propriétaire de l'hôtel (Virgil actuellement)
Huguet propriétaire ,industriel à Clùgnat, conseiller général de Vertaizon*

...Ceux qui ont connu garderont en souvenir...

l'odeur du fromage ...

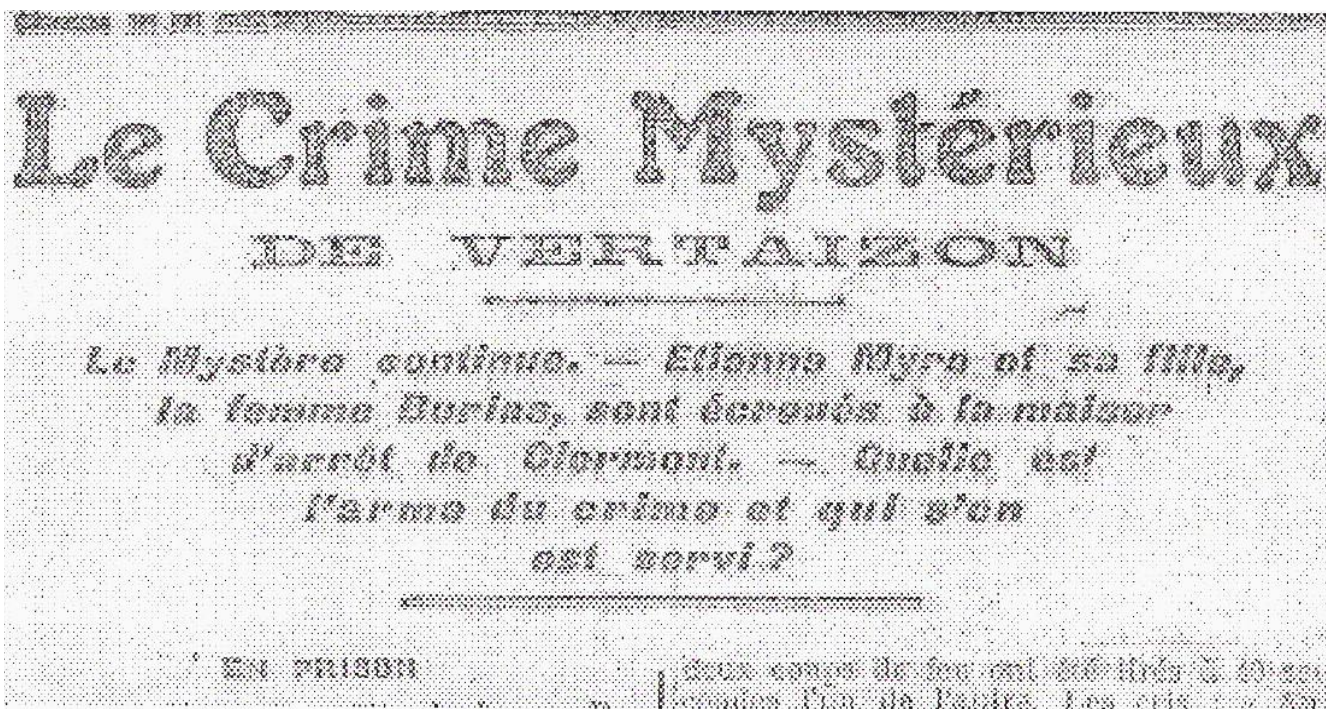
Si Vertaizon m'était conté

Vertaizon en 1896

Vertaizon Recensement de 1896**1906 habitants 607 maisons 624 ménages**

Limonadier	1	Platrier	1
Expert	2	Boulangier	4
Epicier	1	Docteur	1
Ferblantier	2	Receveur des postes	1
Clerc de notaire	2	Forgeron	2
Facteur	5	Tonnelier	1
Cordonnier	4	Huissier	1
Aubergiste	1	Gendarme	5
Notaire	2	Charron	3
Instituteur	3	Sabotier	1
Cantonnier	2	Voiturier	1
Boucher	3	Greffier	1
Juge de paix	1	Institutrice congr.	
Bourrelier	1	et soeurs	8
Maçon	8	Menuisier	

Serrurier	2	Horloger	1
Garde champetre	1	Percepteur	1
Tailleur	1	Receveur ruraliste	2
Aubergiste Chignat	2	Distillateur	2
Industriel	1	Vinaigrier	1
Voyageur de com.	1	Comptable	1

Fossat : 15 maisons 94 personnes**Chignat** (château) 17 personnes : Vve THEALLIER des MOULINS et GRIFFET**Domaine** de Laire: 13 personnes : familles SUCHON et COURSIERE.**La Roussille** 4 personnes: famille MADIORE**Sainte Marcelle**: 5 personnes: famille CHALARD**Pileyre**: 4 personnes: famille FROMAGE

Titre du journal "LE MONITEUR" du 19 août 1909

LE CRIME DE LA CROIX DE LAIRE BASSE

Rumeurs, ragots, la presse se délecte. "SI VERTAIZON M'ETAIT CONTE"
contre enquête pour la soirée du mois de mars

ET OU ETAIT LE CADAVRE...?

près de 100 ans après... Toute la vérité enfin révélée aux vertaizonnais .!

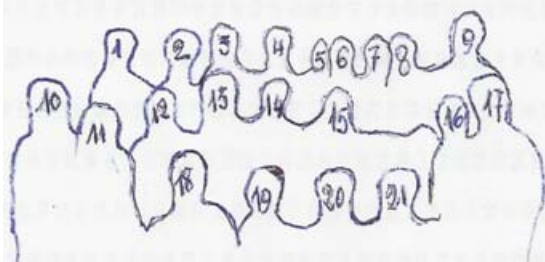
Si Vertaizon m'était conté

LES RECONNAISSEZ VOUS? La classe 1920



CLASSE 20

VERTAIZON CLASSE 20



- | | | |
|-------------------|------------------|---------------------|
| 1 FLEURET Louis | 8 GOUT Joseph | 16 |
| 2 BARRIERE | 9 NOYER Henri | 17 MENIER Germain |
| (cantonnier) | 10 DUMAYET | 18 MARCHADIER Jules |
| 3 BLATEYRON | 11 BOUCHET | 19 FOURNET Baptiste |
| 4 LALLIGIER | 12 | 20 DECOMBAS Lucien |
| 5 ORLIAC Baptiste | 13 DUCROS Marcel | 21 THEILLON Antoine |
| 6 FAYARD Louis | 14 DELAPCHIER | |



Vers 1936
la réclame à Vertaizon...

le château de Chignat
vers 1950...
les arbustes poussent sur
les tours...



Corrections du N°13

Photo du groupe du n° 13 silhouette 23: FRANCON André

Gabriel Alexis TEALIER des MOULIN est décédé au

château de chignat le 2 avril 1841 agé de 61 ans, c'est Toussainte TEALIER des MOULINS Vve du GRAVIER qui paraît dans le recensement de 1866.

Le dessin d'Henri GAZAN paru dans le numéro 13 repré-